

SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 07 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 14

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 0

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Le nombre de voix exprimées : 16

Étaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTES</i>
BAS CHERAN	<u>BERNARD-GRANGER</u>	<u>Serge</u>	Présent	Vote X
	<u>BUTTIN</u>	<u>Alexis</u>	Présent	Vote X
	<u>LACOMBE</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Excusé	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>Yohann</u>	Présent	Vote X
	<u>VAUJANY</u>	<u>Francis</u>	Présent	Vote X
	<u>VIBERT</u>	<u>Martine</u>	Absente	
	BISTON	Sylvain	Présent	
	DERRIEN	Patrice	Absent	
	FOLLIET	Jean-Marc	Présent	Vote X
	ROUPIOZ	Sylvia	Absente	
	TRANCHANT	Edith	Absente	
	VUACHET	André	Présent	Vote X
	BRAISSAND	Jean-François	Présent	Vote X
MOYEN CHERAN	<u>AGUETTAZ</u>	<u>Robert</u>	Absent	
	<u>BARILLIER</u>	<u>Agnès</u>	Présente	Vote X

	<u>DUBOIS</u>	<u>Roland</u>	Présent	Vote X
	<u>DUBOSSON</u>	<u>David</u>	Absent	
	<u>MUGNIER</u>	<u>Françoise</u>	Présente	Vote X
	<u>MERMOZ</u>	<u>Patricia</u>	Présente	Vote X
	<u>REY</u>	<u>Gilles</u>	Présent	Vote X
	BOGEY	Franck	Absent	
	BOLLARD	Alain	Absent	
	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente	
	FRANCOIS	Gilles	Absent	
	MARTIN	Jean-Claude	Absent	
	BRUYERE	Pierre	Excusé	
HAUT CHERAN	<u>BOULNOIS</u>	<u>Vincent</u>	Présent	Vote X
	<u>DUPERIER</u>	<u>Pierre</u>		
	<u>FERROUD- PLATTET</u>	<u>Hervé</u>	Présent	Vote X
	<u>FRESSOZ</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Présent	Vote X
	<u>JOLY</u>	<u>Max</u>	Excusé	
	<u>DELHOMMEAU</u>	<u>Eric</u>	Présent	Vote X
	BECCU	Jean-François		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	GOGNY	Christian	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
	TICKIEWITCH	Serge	Absent	

Désignation du secrétaire de séance

Mme Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance.

Point 1 – Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 11 novembre 2022

Le Procès-verbal du 11 novembre 2022 est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

Point 2 – Présentation synoptique de l'action du SMIAC

Yohann TRANCHANT présente la démarche de construction d'un synoptique de l'action du SMIAC qui a été travaillée en Bureau. Vincent MENNESSIER en fait la présentation visuelle.

Ce synoptique vise à présenter de manière synthétique les missions transférées au SMIAC par ses 4 EPCI membres (= garantir le bon fonctionnement du Chéran et la préservation contre les inondations), les enjeux du territoire (préservation du territoire naturel, protection des biens et des personnes face au risque d'inondation, préservation de l'activité du territoire en conciliant les usages de l'eau) et les types d'actions du SMIAC. Ces dernières sont hiérarchisées de la manière suivante :

- acquérir des connaissances, surveiller les milieux, pour vérifier le bon fonctionnement (sur les critères morphologique, qualité d'eau, continuité, etc).
- Sensibiliser les usagers et l'ensemble des acteurs, appui technique aux propriétaires, etc.
- Et enfin le volet opérationnel d'entretien et de restauration des cours d'eau, et de protection contre les inondations.

Tout ceci peut se faire grâce aux partenaires financiers (Conseils départementaux et Agence de l'Eau notamment), et aux partenaires techniques.

Monsieur Tranchant indique que ce synoptique a été présenté aux AAPPMA du territoire. A son sens, il n'y a pas de hiérarchie dans les missions et les enjeux mais il y en a dans les actions : il faut d'abord connaître et mobiliser les acteurs avant d'agir. Le SMIAC n'a pas forcément vocation à faire autant d'entretien que ce qui a été fait précédemment, dans le contexte financier actuel, et d'autant plus qu'il n'y a pas de DIG. Il évoque la possibilité de le faire évoluer, notamment graphiquement.

Globalement, le comité syndical approuve la réalisation et la clarté de ce synoptique.

Point 3 – Débat d'Orientations budgétaires

Monsieur Tranchant informe en préalable que Régis Talgouen a demandé sa mutation vers le Syr'Usse à partir de début mai 2023, ce qui implique une évolution de la fiche de poste. C'est un peu la mémoire du syndicat qui s'en va.

Monsieur Tranchant présente le rapport d'orientation budgétaire.

1- Fonctionnement :

a) Charges de personnels

Les principales dépenses correspondent aux charges de personnes et aux études et suivis (notamment l'observatoire). Les recettes correspondent aux contributions des 4 EPCI qui doivent couvrir le reste à charge des postes, après les aides du Conseil Départemental 74 et un peu 73, mais surtout de l'Agence de l'Eau.

Personnel : on est passé de 6 agents en 2020 à 3 agents actuellement (avec suppression des activités de l'équipe Rivière). Le poste de secrétaire est assuré en partie par le Centre de Gestion et une secrétaire administrative de la CCRTS qui dépanne ponctuellement. L'organigramme actuel est d'un directeur (Vincent Mennessier), d'un agent de terrain (Alexandre Curtet) et de 2 postes non pourvus au 2 mai (secrétaire et chargé de mission au départ de Régis). L'objectif serait d'avoir un 2e poste de technicien ou de chargé de mission pour augmenter la capacité à faire du syndicat. En priorité on procédera aux remplacements en augmentant les compétences de l'équipe, de manière à réaliser plus de dossiers en investissements sur des postes bien financés par l'Agence de l'Eau. Ainsi l'équipe proposée pour 2024 entraînerait une augmentation de la masse salariale par rapport à 2020 mais avec un reste à charge inférieur. En 2023, on sera au minimum des dépenses compte-tenu des périodes de vacances de postes qui ont lieu avant le remplacement de Régis et Rose.

Monsieur Bernard Granger demande si Pascal Grillet est à la retraite et si Alexandre Curtet travaille seul sur le terrain.

Monsieur Tranchant informe que Pascal est au chômage car il n'a pas tous ses trimestres, et qu'Alexandre a vu son travail évoluer : il suit sur le terrain les travaux réalisés par les prestataires, il sera amené à faire des relevés des sondes et à faire plus de surveillance concernant les pollutions.

Monsieur Rey demande ce que l'on pense faire du matériel et des locaux. Et **Monsieur Boulnois** demande pourquoi ce matériel avait été acquis à l'époque.

Monsieur Tranchant répond qu'on est sur un bail 3-6-9 dont la prochaine échéance est 2025. On pourra alors se reposer la question. Concernant le matériel, il a été acquis avec des aides de l'Europe (de l'ordre de 70/80%)

Monsieur Bernard Granger rappelle qu'à l'époque il avait été choisi de constituer l'équipe rivière en vue de réduire les dépenses liées aux prestations extérieures. Ce n'était pas une bonne période pour les collectivités qui devaient réduire leurs dépenses. **Monsieur Fressoz** précise que le financement Alcotra avait permis de faire basculer la décision.

Monsieur Tranchant souligne l'intérêt de l'effet de levier que représentait Alcotra mais aussi et surtout le risque engendré, notamment du fait que les recettes étaient limitées dans le temps, au contraire des dépenses. D'autre part, le décalage entre les recettes et les dépenses a mis en difficulté le syndicat qui a dû recourir à des prêts court terme.

Monsieur Fressoz indique qu'on pourrait faire reprendre le matériel par d'autres entreprises. **Monsieur Tranchant** précise qu'en attendant, on peut aussi le mettre à disposition des membres, en conventionnant par exemple avec les EPCI pour cadrer la question de l'entretien.

A une question de **Monsieur Delhommeau**, **Monsieur Tranchant** répond que les aides aux postes par l'Agence de l'eau sont calculées en fonction de l'imputation des agents sur les missions éligibles en fonction des programmes de l'Agence, qui sont revus tous les 6 ans.

Monsieur Delhommeau rappelle qu'embaucher représente un risque si les recettes ne sont pas pérennes.

Monsieur Boulnois trouve élevée la charge moyenne de 59 000 euros/agent en comparaison de ce qu'il observe sur sa commune.

Monsieur Tranchant indique qu'il vaut mieux comparer avec des syndicats (par exemple avec le Syr'Usse qui comprend 6 agents). De plus, on est dans une phase de mue du syndicat, qui nécessite d'avoir des personnes qualifiées pour mettre en œuvre les actions qui ont été ouvertes par toutes les études. Ces actions nécessiteront beaucoup de temps (Etude Volumes Prélevables, Plan de Gestion Stratégique des Zones humides). L'agence de l'eau nous dit que notre structuration est insuffisante actuellement pour assurer le suivi de ces actions.

Monsieur Boulnois demande s'il serait envisageable de mutualiser des actions avec d'autres structures comme le Parc. **Monsieur Fressoz** renchérit en soulignant qu'on demande des efforts aux communes et que les EPCI veillent à ne pas financer « en doublon ». Il donne en exemple la mutualisation possible du secrétariat.

Monsieur Tranchant indique qu'il faudrait déjà être sûr que les chargés de missions du Parc ont du temps disponible ; concernant le secrétariat, le syndicat a lancé une annonce à tous les secrétariats de mairie pour identifier une possibilité de mutualisation, mais sans retour. D'autre part, il est important d'accroître notre niveau d'expertise interne pour correspondre à nos missions et aussi maximiser les aides aux postes.

A une question de **Monsieur Boulnois**, **Monsieur Tranchant** répond que l'Agence de l'eau ne regarde pas la catégorie A ou B de l'agent qui remplit la mission. Avoir l'expertise permet en plus d'économiser sur la maîtrise d'œuvre (par exemple, les notices de gestion des zones humides) et d'économiser aussi sur les travaux.

A la question de Monsieur Bernard Granger de savoir s'il est nécessaire de lancer autant d'actions, Monsieur Tranchant répond qu'on a beaucoup de dossiers ouverts, des études dont la finalité sont les programmes d'actions, c'est à dire des dépenses à coordonner par le Syndicat. Il y a eu beaucoup d'études importantes par rapport aux moyens humains. En 2023, on fera donc peu de choses, qui seront prioritaires. Par contre, on garde nos ambitions, et en particulier l'étude Dignes va conduire à un programme de travaux, qu'il faudra bien qu'on soit en capacité de faire.

Monsieur Boulnois pense qu'on pourrait faire des économies en se coordonnant mieux avec nos partenaires, dont le Parc qui dispose de compétences.

Monsieur Tranchant répond qu'il n'est pas sûr que le Parc ait plus de moyens, ni qu'il serait légitime qu'il finance un poste sur une compétence GEMAPI.

Madame Barillier rappelle que dans le PGSZH, il est bien prévu de définir les maîtres d'ouvrages et des acteurs qui assureront les actions qui relèvent de leurs compétences et que le SMIAC en portera certaines tout en ayant un rôle de coordonnateur de l'ensemble.

A une question de **Monsieur Rey** sur les économies réalisées sur l'équipe rivière en 2022, **Monsieur Tranchant** répond que les entretiens ont été réalisés par des prestataires, avec des montants très inférieurs au coût annuel d'un chantier rivières. Il note de produire des coûts comparatifs.

b) Autres dépenses de fonctionnement

Monsieur Tranchant présente les autres dépenses de fonctionnement.

Il rappelle que les coûts de l'observatoire ont été fortement réduits comme prévu. Ils seront de 76 000 euros en 2023, toujours aidés par l'Agence. Le Conseil Départemental n'aide plus. Parmi les autres postes, les actions de sensibilisation dans les classes ont peu coûté, car le Parc avait reçu des aides de l'Agence Régionale de Santé.

Pour 2023, les perspectives sont de poursuivre l'Observatoire au plus juste, de remplir les missions gémapienne (entretien des bacs à graviers, arrachage de la renouée, ...) et d'ajuster les interventions en milieu scolaire en fonction des coûts.

Concernant les dépenses courantes, on est plutôt en deçà de ce qui avait été budgété, avec un montant total de 241000 euros (pour 308000 budgétés). On arrive à des montants incompressibles.

Concernant l'épargne brute, elle s'élève à 148 000 euros (grâce à la baisse des dépenses, plutôt qu'à une hausse des recettes), ce qui reste insuffisant pour rembourser la dette.

Monsieur Tranchant rappelle qu'on a reçu l'intégralité de ce que nous devait l'Europe (dossier clos). Il précise qu'il y a près de 600 000 euros de recettes restant à réaliser mais que toutes ne pourront pas être perçues en 2023.

A une question de **Monsieur Biston**, **Monsieur Tranchant** répond que le désendettement était de l'ordre de 35 ans en 2020 (non recalculé depuis l'an dernier), ce qui est beaucoup trop, même si pour un syndicat on peut admettre une durée plus grande que pour une collectivité.

Monsieur Braissand rappelle que pour les collectivités le seuil de référence est plutôt de l'ordre de 12 ans.

c) Annuités de remboursement de la dette

Monsieur Tranchant présente et commente les graphiques. En 2023 on devra rembourser 500 000 euros, alors qu'on ne pourra pas rentrer suffisamment de recettes. Cela est notamment dû à la réalisation d'études d'efficacité de travaux qui se poursuivent plusieurs années après la réception de chantier. Le versement ne pouvant intervenir qu'au terme de l'ensemble des prestations. Ce sont des erreurs que l'on s'attachera à éviter à l'avenir.

Nous avons au total 1 million d'euros d'encours de dette (12 emprunts).

Pour le projet de la confluence du Nant d'Aillon, on peut s'attendre à des hausses des taux des prêts à venir. On pourra peut-être allonger la durée des remboursements mais les coûts des emprunts seront aussi plus grands.

Les avances des EPCI ont été mises en place en 2021 (Grand Annecy) et 2022 (CCRTS), mais ça n'est pas durable sur le long terme.

Monsieur Tranchant conclut qu'il faudrait arriver à mieux s'autofinancer et ne plus avoir systématiquement recours à l'emprunt.

Monsieur Bressand informe le comité qu'à titre d'exemple le CISALB dispose de l'équivalent d'un budget annuel d'avance de trésorerie.

Monsieur TRANCHANT précise qu'il serait déjà satisfaisant d'avoir suffisamment de ressources pour finir les exercices comptables sans avoir recours à l'emprunt en fin d'année.

Au final, monsieur Tranchant résume que le SMIAC est toujours très endetté, sans trésorerie et sans capacité de désendettement. Avec une conjoncture défavorable au niveau des taux, et au vu des travaux à réaliser sur le bassin versant, on doit donc travailler à la revalorisation des contributions des EPCI.

d) Priorités 2023

Monsieur Tranchant indique que la priorité est de se recentrer le plus possible sur l'essentiel. Régis terminera les dossiers qu'il traite de manière à arriver à des jalons clairs, et facilement transmissibles. Ces dossiers sont les suivants :

- L'Etude Volume Prelevable sera reprise par Vincent Mennessier. **Monsieur Tranchant** indique que l'arrêté préfectoral doit intervenir en 2023 pour qu'on puisse construire le Plan Territorial de Gestion de la Ressource en Eau. Celui-ci débouchera ensuite sur des actions opérationnelles (temps agent et dépenses) qui occuperont un équivalent temps plein.
- Etudes de dangers : tout aussi prioritaire (obligation réglementaire). **Monsieur Tranchant** précise qu'il faudra la aussi faire les travaux qui auront été identifiés (sans aide possible).
- PGSZH : **Monsieur Tranchant** indique qu'il s'agit de le terminer, et qu'on reportera la rédaction des notices et l'animation au moment où on aura l'équipe pour le faire.
- Etude multi-thématique Dadon. Les problématiques de pollution aux perfluorés ont entraîné l'abandon des prélèvements dans la nappe, ce qui devrait bénéficier au cours d'eau.
- Ouvrages du Noiret : **Monsieur Tranchant** indique que ce dossier a été décalé pour une question d'acquisition foncière et que ce sera le seul dossier de travaux qui sera réalisé en 2023.
- Confluence du Nant d'aillon : **Monsieur Tranchant** indique que cette année sera consacrée à l'acquisition de données complémentaires nécessaires, à la conception de la concertation avec le territoire local, pour bien définir ce que l'on fera en 2024 et avec quels moyens. Cet investissement devra être vu comme un investissement sur le très long terme (engendrant des économies futures).

Monsieur Tranchant considère que cette année 2023 doit être une année de rebond au cours de laquelle le SMIAC doit organiser ses ressources humaines et construire une programmation d'actions pluriannuelle.

Monsieur Tranchant indique que sur le plan financier, il s'agira de purger les restes à réaliser en recettes d'investissement et de définir et partager un PPI jusqu'à la fin du mandat.

Il conclut en proposant que le montant des contributions des EPCI soit ajusté à 600 000 euros (qui était la fourchette basse de ce qui avait été simulé en 2021), pour permettre de construire les actions à venir, l'année 2023 devant être une année de rebond.

A une question de **Monsieur Bernard Granger**, **Monsieur Tranchant** répond que seuls CCRTS et Grand Lac ont levé la taxe GEMAPI.

Monsieur Fressoz rappelle que la clé de répartition entre les EPCI a été changée en 2022, ce qui a induit une forte hausse pour Grand Chambéry. Grand Chambéry va voter le budgets 2023 dans un contexte de désengagement de l'Etat sans transfert des moyens. GC va devoir voter la hausse de la taxe foncière. Par ailleurs, des dépenses importantes en AEP sont déjà faites dans les Bauges par Grand Chambéry. Cette nouvelle augmentation proposée par le SMIAC représente +26% pour Grand Chambéry et pose problème car le bassin du Chéran ne représente qu'une petite partie du territoire.

Monsieur Fressoz ne remet pas en cause ce qui a été dit précédemment mais s'interroge sur la manière dont le SMIAC pourrait argumenter cette augmentation de 26% auprès de la population.

Monsieur Fressoz pense qu'il faudrait discuter à la fois individuellement et collectivement avec les 4 EPCI pour voir quelles priorités doivent être données au SMIAC et que ces décisions soient partagées.

Monsieur Braissand rappelle que la compétence GEMAPI a été transférée par les EPCI et que les élus essaient de mener à bien des travaux, notamment pour protéger les habitants. Si les moyens ne sont pas transférés, il faudra en assumer les conséquences.

Monsieur Ferroud-Plattet indique que la contribution de Grand Chambéry, de 177 000 euros, ne représente pas grand chose au regard des montants investis sur le territoire ; Grand Chambéry serait perdant s'il devait financer les opérations (plusieurs millions d'euros), au cas par cas, comme c'est le cas sur Grand Lac. Il rajoute que la situation du SMIAC est héritée de 2 à 3 mandats durant lesquels on a dépensé des montants qu'on n'avait pas, sans réaction des EPCI de l'époque.

Monsieur Tranchant rappelle qu'au moment du transfert des compétences en 2017 (nouvelles EPCI) il a manqué un transfert de moyens. Vis-à-vis du contribuable l'explication consiste à dire que l'on réajuste ce qui a été économisé depuis 6 ans et qui a fait avancer le SMIAC en boitant. Cela s'est traduit par le fait de donner plus d'argent aux banques qu'aux rivières que ce qu'on aurait dû.

Monsieur Bernard Granger rappelle que la volonté du SMIAC était de ne pas augmenter les contributions des EPCI dans l'attente de la taxe GEMAPI.

Monsieur Tranchant rappelle qu'aujourd'hui il faut assumer les responsabilités associées à la compétence. La crue de décembre 2021 n'était que d'occurrence 2 à 5 ans et pourtant elle a mis à mal les systèmes d'endiguement. Il est de la responsabilité des élus actuels de se doter de moyens suffisants.

Monsieur Fressoz informe que Grand Chambéry doit prendre la compétence eaux Pluviales et que les travaux de la CLECT ont été rejetés. La Préfet va arbitrer dans l'année mais à ce jour c'est Grand Chambéry qui paye le pluvial sans transfert de moyens par les communes.

Monsieur Boulnois souligne que lorsqu'on augmente la fiscalité très progressivement, c'est plus acceptable pour les administrés. Lorsqu'on n'augmente pas pendant plusieurs années, cela finit par poser des problèmes aux collectivités pour l'exercice de leurs compétences. De plus, l'effort de rattrapage à faire est dur à expliquer. Aujourd'hui, il est de notre responsabilité d'élus de faire cet effort et de l'expliquer.

Monsieur Braissand confirme qu'au CISALB, les moyens ont été transférés en même temps que la compétence, ce qui a fait toute la différence par rapport au SMIAC. Les travaux sont faits avec des moyens qui ont été mis en face. On ne peut pas considérer comme normal que le syndicat ait 30 ans d'endettement alors que nos communes sont à 2 ou 3 ans.

Monsieur Delhommeau suggère que les EPCI revoient le mode de fonctionnement, peut être sur la base de ce que fait le CISALB, c'est-à-dire que les dépenses transversales sont financées par un pot commun et que le reste à charge des actions soit financé par l'EPCI sur lequel ils sont réalisés. L'appel à contribution est alors calculé en conséquence.

Monsieur Rey rappelle que les moyens n'ont pas été transférés au SMIAC en même temps que les compétences, car il fallait que le SMIAC fasse ses preuves et montre sa capacité à faire des économies. Ce qui a été fait. On peut espérer que maintenant les EPCI vont donner les moyens au SMIAC de réaliser ses missions.

Monsieur Braissand ajoute que les montants d'augmentation appelés sont au maximum de 30 000€, ce qui reste largement acceptable pour des EPCI de cette ampleur.

Monsieur Fressoz explique que tous les satellites de Grand Chambéry ont été rencontrés pour analyser les finances et que certains font des dépenses énormes. Il observe que le SMIAC a réalisé un important travail de remise en question et d'analyse des besoins. Il y a des travaux à faire sur le Chéran, cela passe par une augmentation, les choses ont bien été présentées, mais il faut arriver à les expliquer. Il suggère que le SMIAC rencontre les 4 EPCI ensemble.

Monsieur Dubois souligne qu'au vu des travaux réalisés en 2022 dans les Bauges, GC aurait dû payer beaucoup plus cher (s'il n'avait pas transféré la compétence au SMIAC).

Monsieur Rey confirme qu'avec la GEMAPI, les élus ont pris conscience des risques « inondation » sans vouloir mettre les moyens en face, en pensant que le SMIAC serait responsable en cas de problème.

Monsieur Tranchant intervient pour rappeler qu'il faut distinguer la responsabilité des élus et des habitants. On aura de plus en plus de tensions sur la ressource en eau dans le futur. Il faut que l'euro public soit investi correctement pour atténuer les effets du changement climatique, le contribuable est très sensibilisé à cela. **Monsieur Tranchant** conclut en rappelant que tous les membres du Comité syndical sont des représentants élus des EPCI et donc légitimes pour décider. Cela n'empêchera pas de discuter directement avec les EPCI, et aussi remettre en place les comités de bassins pour mieux partager une culture Chéran au profit de nos écosystèmes.

► **Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de l'existence d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).**

Point 4 – Evolution du poste de technicien rivières

Monsieur Tranchant rappelle que Régis est sur un poste de Technicien de Rivière mais son travail a progressivement évolué comme chargé de mission GEMAPI. Une enquête métier réalisée par l'Association rivières Rhône Alpes en 2016 montre que ces postes sont majoritairement assurés par des catégories A. **Monsieur Tranchant** propose donc de se donner la possibilité de recruter en A ou en B, sachant que les catégories A ne sont pas forcément plus chers que les catégories B.

Monsieur Vaujany demande quels sont les catégories « disponibles » sur le marché.

Monsieur Tranchant répond qu'il s'agit généralement de profils Bac+5, plutôt attachés ou ingénieurs, pouvant prétendre à la catégorie A. On pourrait ouvrir la catégorie A sans fermer la B.

Monsieur Ferroud-Plattet rappelle que Régis était en catégorie B, qu'on envisageait de faire évoluer en A.

Monsieur Tranchant précise que ce n'était pas envisageable en 2021, dans le contexte d'incertitude sur l'organisation cible du SMIAC.

► **Le Comité syndical vote à l'unanimité le lancement d'une procédure de recrutement sur le poste vacant et autorise le Président à ouvrir un poste de cat A si nécessaire. Il valide également la possibilité de recourir à la voie contractuelle.**

Point 5 – Avancement de dossiers en cours

- Retour sur les travaux 2022 à la compôte

Monsieur Ferroud Plattet présente les travaux réalisés à la Compôte durant l'automne 2022, dans de très bonnes conditions. Il s'agissait de restaurer la continuité écologique, en traitant également l'encoche d'érosion de la berge gauche suite à la crue de décembre 2021. L'ancien seuil a été remplacé par une rampe rugueuse en enrochement de pente très faible, et la berge a été stabilisée par techniques mixte et végétale. Ces travaux ont coûté 341 105€ et ont été financés à hauteur de 80%.

Monsieur Fressoz souligne le très grand professionnalisme de l'entreprise et remercie également le SMIAC pour la réunion de concertation publique organisée en amont du chantier.

- Etude volumes prélevables

Monsieur Mennessier résume l'avancement de l'étude :
Le SMIAC arrive dans la cinquième et dernière phase de finalisation de l'étude. Il va s'agir d'organiser un COPIL pour valider le diagnostic des phases 1 à 3 et discuter le lien entre débit biologique et volumes prélevables.

Monsieur Bernard Granger demande si les arrêtés qui seront pris sont susceptibles d'influencer les permis de construire à venir.

Monsieur Tranchant répond que ce sujet sera porté par les EPCI, qui chacune dira quels sont les moyens qu'elle se donne pour arriver aux objectifs de volumes prélevables. Les PGRE sont évolutifs, il s'agit d'accompagner le changement avec toutes les parties prenantes. Ce sera le rôle de chaque élu en charge de l'aménagement du territoire que de se saisir des données que notre étude a rassemblées.

- Plan de gestion des zones Humides

Madame Barillier présente l'avancement de l'étude. Après les phases de diagnostic qui ont permis de recenser les zones humides, en identifiant pour chacune les fonctions principales qu'elle assurent (régulation hydrique, épuration, support de la biodiversité), les pressions qu'elles subissent déjà (drainage, ...) ou les menaces, un travail collaboratif a été mené par l'ensemble des acteurs du bassin (Parc, Chambre d'Agriculture, services des EPCI, SIGEA, ...) pour définir et prioriser les actions à mener. Cette hiérarchisation aboutit à un plan d'actions qui seront portées par plusieurs maitres d'ouvrages (dont le SMIAC, qui sera coordonnateur de l'ensemble).

- Dossier de reconnaissance EPAGE

Monsieur Tranchant rappelle que le Comité Syndical avait délibéré en 2021 pour une reconnaissance EPAGE auprès de la DREAL, porte d'entrée pour obtenir les aides de l'Agence de l'eau dans le futur. Suite au dépôt du dossier, la DREAL a demandé des compléments, notamment de relancer un comité de bassin, d'explicitier l'articulation avec les structures voisines, de démontrer les moyens financiers adaptés, et de présenter un organigramme et les missions spécifiques. Elle a également suggéré la mise en place de la taxe GEMAPI par les EPCI. Le dossier est en cours d'actualisation et sera présenté au comité d'agrément au 1er semestre 2023.

Point 6 – Divers

Prochain comité syndical le **mardi 04 AVRIL 2023, à 20h00 à la mairie de Cusy**. A l'ordre du jour :

- Compte Administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Vote du BP 2023

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 février 2023 à 22h50.

La Secrétaire de séance,
Agnès BARILLIER



Le Président,
Yohann TRANCHANT

